Abécédaire

23-24

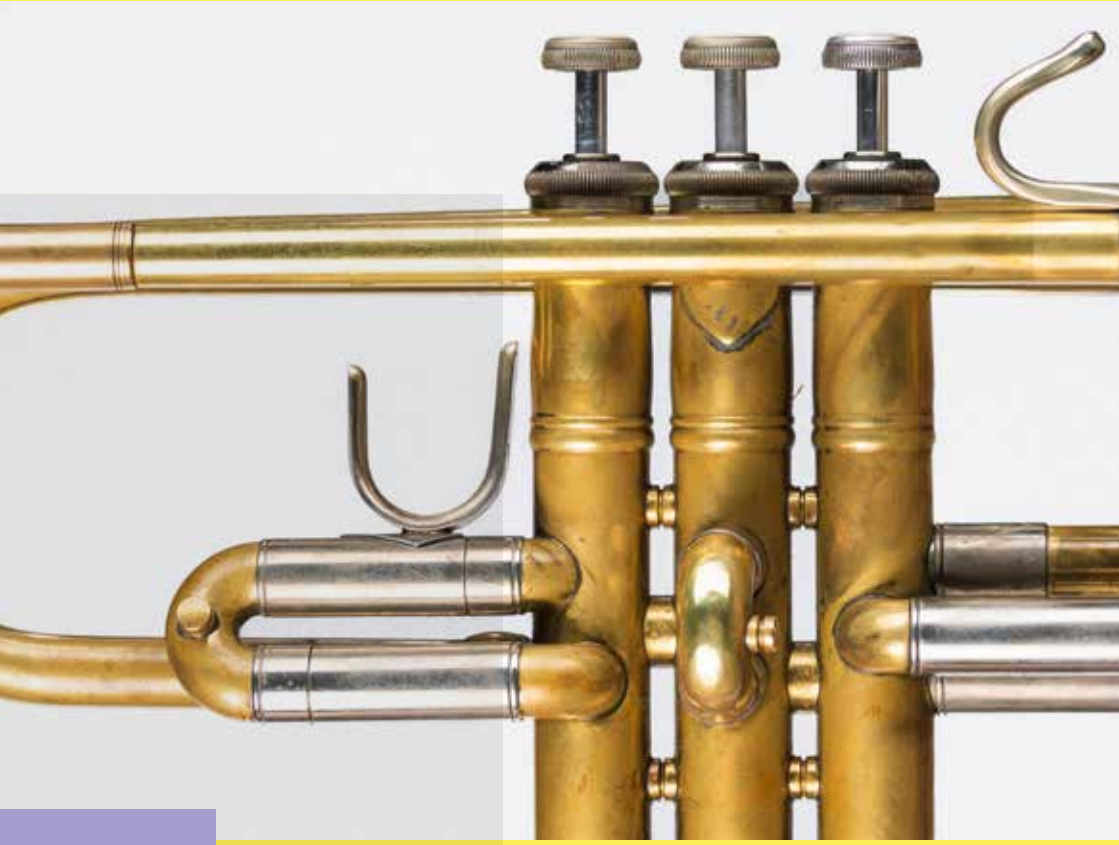

hem

Édito

Chères et chers étudiant-e-s,

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau format du guide pratique de l'étudiant 2023-2024 – présenté sous forme d'Abécédaire – qui vous permettra de trouver toutes les informations utiles au bon déroulement de votre quotidien durant vos études à la HEM : vous y découvrirez des informations académiques, des indications pratiques sur le fonctionnement de la HEM et de la vie courante à Genève.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce document qui répondra certainement à bon nombre de vos questions vous permettant ainsi de vivre vos études à la HEM dans les meilleures conditions et de vous épanouir dans le cadre de votre formation. Nous vous souhaitons une excellente année académique 2023-2024.

Béatrice Zawodnik
Directrice

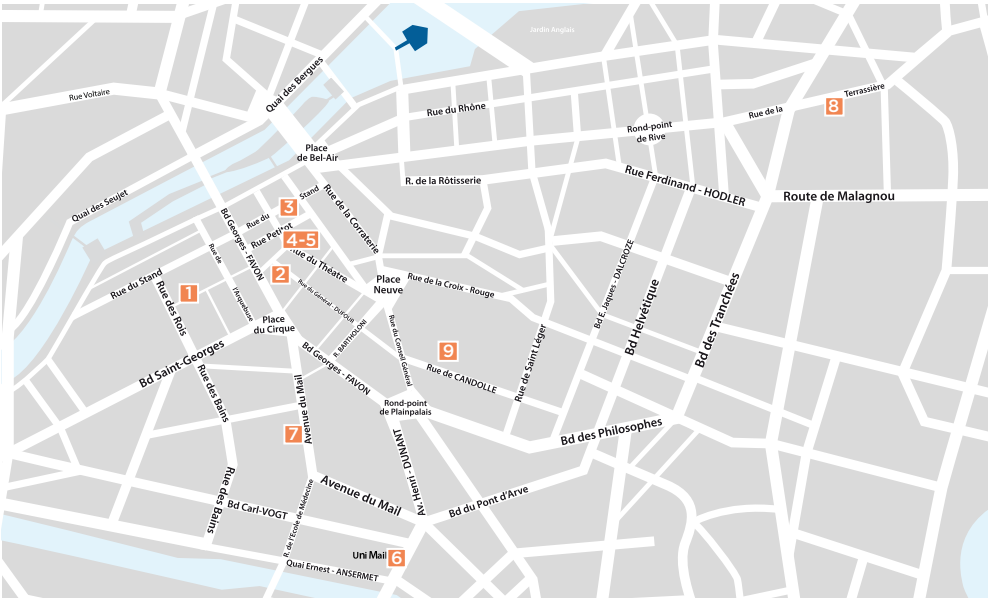

1 **Rue de la Synagogue 35**
Direction et administration
Bureau des études
Bibliothèque CMG-HEM

2 **Rue du Général-Dufour 2**
Salles de cours
Salles 10,20,30
Blackbox
Centre des Cultures
Salle de lecture
Cafétéria
Service technique & logistique

3 **Rue du Stand 58**
Salles de cours
Salle Éric Gaudibert

4 **Rue du Grütli 5**
Salle de la Bourse

5 **Rue Petitot 8-10**
Salles de cours

6 **Esplanade d'Uni Mail**
Bd. du Pont d'Arve 40
Centre de percussion

7 **St.Boniface**
avenue du mail 14
Salle Villa Lobos
Salle Rosa Parks

8 **Institut Jaques-Dalcroze**
Rue de la Terrassière 44
Salles de cours
Salle de spectacle

9 **Uni Bastions**
Salle B101

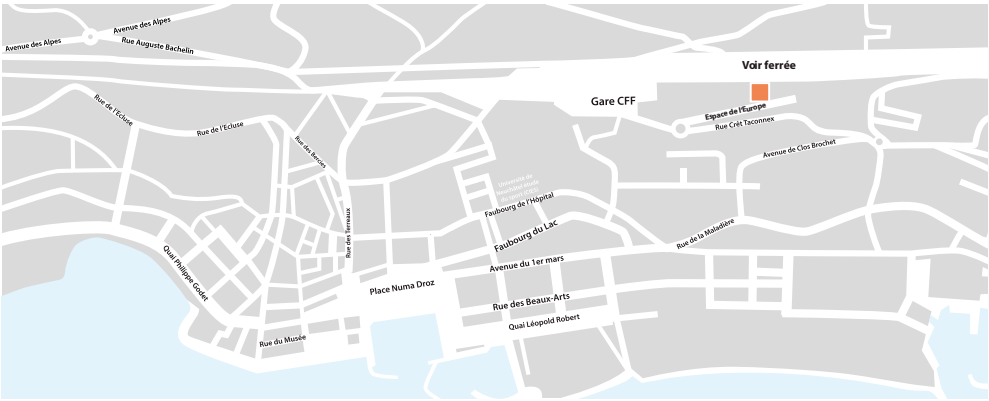

Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
Direction et administration
Bibliothèque CMNE- HEM

Dufour

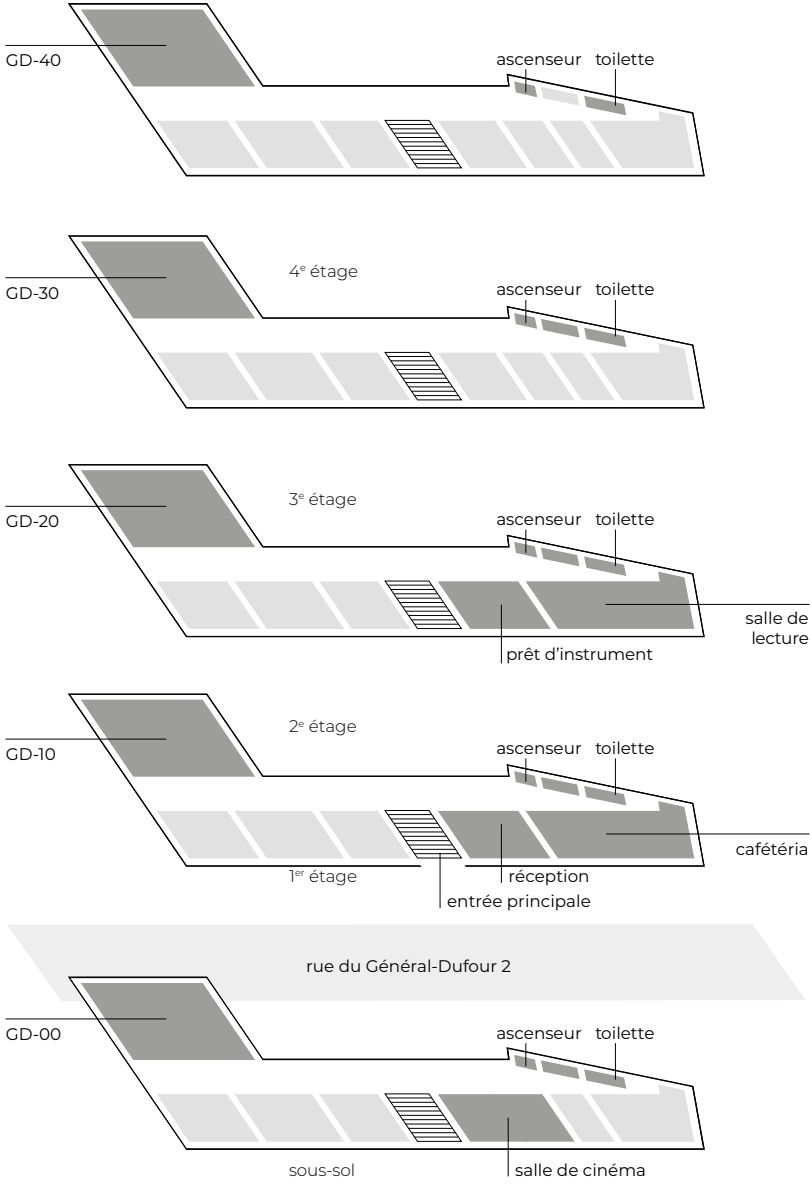
GD-40
ascenseur
toilette
4e étage
GD-30
ascenseur
toilette
3e étage
GD-20
ascenseur
toilette
salle de lecture
prêt d'instrument
2e étage
GD-10
ascenseur
toilette
cafétéria
1er étage
réception
entrée principale
rue du Général-Dufour 2
GD-00
ascenseur
toilette
sous-sol
salle de cinéma

Table des matières

Infos académiques · Campus pratique · Vie courante

Activités culturelles et sportives 8
Culture
Sport

Aides sociales et psychologiques 9-10
Service égalité des chances

Associations des étudiant-e-s de la HEM 11

Assurances 12
Besoin d'aide ?

Attestations 13

Bibliothèques 14-15

Bourses / Aides financières 16-17

Campus HEM 18-19
Salles de travail
Salle de lecture
Réservation de salles
Armoires et casiers

Carnet de l'étudiant-e 20

Carte d'étudiant-e et vignettes semestre 20

Changement d'adresse 21

Congé 21

Cours 21-22
Liste des cours
Horaires
Coordonnées des professeur-e-s

Cours de français et tandems linguistiques 22

Coût de la vie 23

Cursus 23-24
Équivalences
Validations de compétences

Diplômes 24

Emplois 24-25
Activités accessoires
Jobs d'étudiant-e-s
Orchestre et Chœur atelier
Impôt à la source

Examens 28-29-30
Planning général
Examens selon la filère et année d'étude
Programme des examens
Relevés de notes

Formulaires 30

Frais de déplacement 31

Immatriculation 32

Informatique 32-33-34-35-36
Compte LoginHES (AAI)
Compte Switch edu-ID
Outils mis à dispositon
Récapitulatif des logins et comptes
En cas de problème

Instruments 36-37
Déplacement d'instruments et accordage
Prêt d'instruments
Prêt par la Fondation Lalive
Assurances pour les instruments

Logements 38-39

Mobilité Internationale 40-41
Procédure
Dossier d'inscription
Connaissances linguistiques
Bourse de mobilité européenne
Bourse de mobilité HES-SO

Orientation et conseil aux études 42

- Permis de séjour et visa 42-43
- Régie 43
- Règlements d'études 44
- Restaurants et cafétérias 44-45
- Santé 45-46
  Consultations médicales
  Centres de santé
  Pharmacie
- Service militaire et civil pour les Suisses 47
- Sonorisation et pièces mixtes 47
- Studio d'enregistrement 47
- Taxe d'études 48
  Taxe 2023-2024
  Coordonnées bancaires de la HEM
- Transport 49-50
- Université de Genève (UNIGE) 50
- Urgences 50-51

Activités culturelles et sportives

Les étudiant-e-s de la HEM ont accès aux activités culturelles et sportives de l'Université sur présentation de la carte d'étudiant-e.

Culture

L'Université de Genève propose différents ateliers et activités culturelles. La plupart des cours sont gratuits ou proposés à un tarif préférentiel. Des billets sont également offerts pour divers spectacles, expositions et concerts.

→ *unige.ch/dife/culture*

Mais aussi

→ *leprogramme.ch*
→ *tempslibre.ch*
→ *geneve.com*
→ *arcinfo.ch/sortir*
→ *culturoscope.ch*

Sport

À Genève

Une soixantaine d'activités sportives sont proposées par l'Université de Genève. La majorité des cours sont proposés gratuitement et ne nécessitent aucune inscription préalable. Cependant, certains cours ont un nombre de places limité et exigent une inscription en amont pour y participer.

→ *unige.ch/dife/sports/*

À Neuchâtel

L'Université de Neuchâtel propose des cours de sport ainsi que l'accès à des salles de fitness moyennant une cotisation annuelle de CHF 210.-.

→ *unine.ch/sun*

Aides sociales et psychologiques

L'égalité des chances et le respect de chaque individu sont des valeurs fondamentales à la HEM. Nous nous engageons à garantir que vous puissiez réaliser votre projet de formation dans les meilleures conditions et sans aucune forme de discrimination.
Nous condamnons fermement toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination au sein de notre établissement. Notre objectif est de créer un environnement sécurisé et inclusif où chacun-e peut s'épanouir pleinement et développer son potentiel sans entraves.

Qui peut vous soutenir

À la HEM

Service égalité des chances

La politique d'égalité des chances et de non-discrimination dans le cadre de toutes ses activités est une priorité pour la Haute école de musique.
Le service égalité des chances accompagne les étudiant-e-s ayant des besoins spéciaux et agit en toute confidentialité, en tant que soutien et/ou médiateur dans les situations de discrimination au sein de l'établissement.

→ *hemge.ch*

Contact à la HEM
Mme Christelle Enndevell
egalitechances.hem@hesge.ch

Contact à la HES-SO Genève
Mme Ona Jesusa
jesusa.ona@hesge.ch

À Genève

Service Santé et Psychologie de l'Université de Genève

Les spécialistes de l'UNIGE aident à anticiper et gérer les problèmes sociaux ou psychologiques. Ils et elles ont également pour mission de réagir en cas d'urgence. Un soutien peut également être proposé sur la gestion du stress, l'anxiété sociale, la violence, la gestion du budget, les démarches administratives, les assurances, etc.

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne. (contact en page 10)

En cas d'urgence, il est conseillé d'appeler la réception ou de passer directement à la permanence d'accueil afin d'obtenir un soutien rapidement.

→ *unige.ch/dife/sante-psychologie*
Pour toute question médicale: sante@unige.ch
Pour toute question psychologique: psychologique@unige.ch
+41 22 379 13 33
Horaires du secrétariat : 09h00-12h00 et 14h00-16h00
Fermé le mardi et le vendredi après-midi

Bureau social

Le bureau social aide les étudiante-s à gérer leurs problèmes sociaux et à comprendre les contraintes financières liées à leur parcours universitaire.

→ *unige.ch/dife/bureau-social*
Contact : Mme Nathalie Sandoz
nathalie.sandoz@unige.ch
+41 22 379 77 79

Centre Ecoute Contre le Racisme

→ *c-ecr.ch*

Fédération genevoise des associations LGBT

→ *federationlgbt-geneve.ch*
info@federationlgbt-geneve.ch

F-Information (soutien aux femmes dans les domaines professionnel, juridique et psycho-social)

→ *f-information.org*

Le Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (LAVI)

→ *centrelavi-ge.ch*

À Neuchâtel

Ensemble-ne

Ensemble-ne recense les structures d'aide et d'écoute de la région neuchâteloise.
→ *ensemble-ne.ch*

Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP)

→ *anaap.ch*

Centre Social Protestant

→ *csp.ch/neuchatel/services/questions-juridiques*

Centre neuchâtelois de psychiatrie

→ *cnp.ch/accueil*

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

→ *ne.ch/autorites/DECS/COSM*

Association des étudiant-e-s de la HEM

L'Association des étudiant-e-s de la HEM - l'ADEHEM à Genève et l'ANEHEM à Neuchâtel - regroupe des étudiant-e-s sur une base volontaire moyennant une cotisation de CHF 15.-.

Son comité est élu lors d'une assemblée générale annuelle, ainsi que son bureau composé d'un-e président-e, d'un-e secrétaire, d'un-e trésorier/trésorière et d'un-e adjoint-e. Lors de ses séances, le comité accueille les membres soucieux de lui soumettre leurs problèmes ou idées afin de renforcer les liens et améliorer la vie de la communauté étudiante.

Ses objectifs :
- organisation de manifestations internes et externes à la HEM (concerts, fêtes, activités sportives) ;
- soulever certains problèmes (salles, problèmes matériel, etc.) ;
- créer un lien entre les étudiant-e-s et la Direction et jouer le rôle de porte-parole.

A Genève, l'Association participe à la Commission consultative tripartite, qui réunit des représentant-e-s de la Direction, du corps enseignant et du personnel administratif et technique. Son rôle consultatif s'étend à tous les problèmes soumis par l'une ou l'autre des parties. En collaboration avec la Direction, l'ADEHEM gère également la Permanence des étudiant-e-s.

Finalement, l'ADEHEM organise régulièrement des auditions qui permettent aux étudiant-e-s de se produire en public. À travers son forum, l'Association met en relation des personnes qui recherchent des musiciens pour des prestations diverses.

À Genève

→ se connecter à Facebook : Adehem Genève

✉ ade.hem@hesge.ch

Bureau en salle B305 à HEM Petitot

À Neuchâtel

→ se connecter à Facebook : Adehem Neuchâtel

✉ adehemne.hem@hesge.ch

Assurances

L'assurance maladie (LAMal) est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse, même temporairement.

L'assurance accident est obligatoire pour toute personne vivant en Suisse et complète l'assurance maladie. Elle couvre les frais de traitement en cas d'accidents professionnels et non professionnels.

L'assurance responsabilité civile est fortement recommandée. Elle rembourse les dommages causés à une autre personne, tout en vous prémunissant contre les prétentions de tiers qui sont injustifiées.

Sous certaines conditions, les étudiant-e-s étrangers/étrangères peuvent demander à être exempté-e-s de l'obligation de s'assurer, pour autant qu'ils/elles bénéficient d'une couverture d'assurance équivalente qui couvrirait des frais en Suisse et qu'ils/elles n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse. Les conditions d'exemption diffèrent en fonction du pays de provenance (UE/AELE ou autres pays). Pour connaître le détail des conditions d'exemption :

→ *hesge.ch (*publics/etudiant-e-s/vie-campus/vie-etudiante-student-life/vie-pratique-et-formalites/assurances)

Besoin d'aide ?

À Genève

Bureau social

→ *unige.ch/dife/bureau-social*
Contact : Mme Nathalie Sandoz
nathalie.sandoz@unige.ch
+41 22 379 77 79

Service de l'assurance maladie (SAM)

→ *ge.ch/organisation/service-assurance-maladie*
sam@etat.ge.ch
+41 22 546 19 00

À Neuchâtel

Office cantonal de l'assurance maladie (OCAM)

Espace de l'Europe 2

→ *ne.ch/autorites/DECS/SASO (Thèmes/ Santé et social/ Assurance-maladie/ Organisation/ office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études OCAB)*
+41 32 889 66 30

Attestations

Les demandes d'attestations doivent être faites au moyen du formulaire demande d'attestation disponible sur l'intranet. Ce dernier doit être envoyé par email à info.hem@hesge.ch ou déposé à la réception de la rue de la Synagogue (Genève) ou au secrétariat de Neuchâtel.

Attestation d'immatriculation

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger sur le portail de l'étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. C'est notamment au moyen de cette attestation que les ressortissant-e-s étrangers/étrangères pourront obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

Attestation d'exmatriculation

À la fin des études, les étudiant-e-s reçoivent une attestation d'exmatriculation indiquant le nombre de crédits obtenus. Cette attestation est gratuite et est nécessaire en cas d'immatriculation dans une autre HES ou université suisse.

info.hem@hesge.ch

Émoluments administratifs

Attestation d'immatriculation – Sans frais
Duplicata de l'attestation d'immatriculation – CHF 15.-
Bulletins de note, de modules, de semestres – Sans frais
Duplicata des bulletins de note, de modules, de semestres – CHF 15.-
Autre attestation spécifique – CHF 15.-
Attestation d'exmatriculation – Sans frais
Après l'exmatriculation de la HEM, les attestations et les duplicata sont facturés CHF 50.–.

Badge

→ voir la rubrique «Carte d'étudiant-e»

Bibliothèques

Bibliothèque CMG-HEM

La plus grande bibliothèque musicale de Suisse Romande se trouve dans les locaux administratifs de la HEM, à la rue de la Synagogue 35. Ses origines remontent à 1845 environ. Elle conserve près de 130'000 partitions, composées aussi bien d'éditions usuelles d'œuvres pour toutes formations instrumentales et vocales – couvrant toutes les périodes de l'histoire de la musique – que de collections monumentales, auxquelles s'ajoutent de très nombreuses méthodes et des ouvrages pédagogiques les plus divers. Elle possède également près de 20'000 monographies concernant tous les domaines de la recherche historique, musicologique et pédagogique, ainsi qu'un certain nombre de documents sur microformes.

Elle permet l'accès aux principaux sites de recherche et d'écoute en ligne(RILM, RISM, JSTOR, The New Grove Dictionary of Music, Naxos Music Library) à travers, notamment les ressources électroniques de la HES-SO.

→ *hes-so.ch (*recherche-innovation/information-scientifique/ressources-electroniques)

La Bibliothèque est un outil d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un lieu d'archives de la vie musicale genevoise et suisse (fonds de compositeurs, documents d'intérêt historique). Son fonds de réserve comprend de précieux documents imprimés du XVIe au XXe siècles, ainsi que plusieurs centaines de manuscrits autographes, parmi lesquels figurent des œuvres de Berlioz, Bloch, Britten, Glazounov, Honegger, Martinu, Rimski-Korsakov ou Stravinski. Elle conserve également divers fonds spéciaux, dont la Bibliothèque Dimitry Markevitch consacrée au violoncelle et à son histoire.

→ Catalogue en ligne : catalogue.cmg.ch
→ hemge.ch
✉ biblio@cmg.ch
horaire : du lundi au vendredi de 11h à 13h et de 14h à 17h

Bibliothèque CMNE-HEM, site de Neuchâtel

Il est possible de consulter en libre accès des ouvrages de référence, des livres, des partitions de musique, des CD, des revues et des travaux de diplômes. L'inscription est gratuite et permet l'emprunt des ouvrages autorisés dans toutes les bibliothèques du réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes.

→ *Catalogue en ligne : bib.rero.ch*
→ *Inscription swisscovery - marche à suivre sur : hemge.ch*
✉ biblio-ne.hem@hesge.ch
☎ +41 32 930 21 27

Autres bibliothèques

À Genève

De nombreuses bibliothèques sont accessibles gratuitement aux étudiant-e-s de la HEM (inscription et emprunt gratuits).

Bibliothèque de musicologie

Les accords avec l'Université permettent aux étudiant-e-s de la HEM l'accès à toutes les bibliothèques universitaires, et notamment à la bibliothèque de musicologie.

→ *unige.ch/biblio/fr/disciplines/musicologie*

La Musicale de la Bibliothèque de Genève

Au sein de la Maison des arts du Grütli, la Bibliothèque musicale assure le développement d'un fonds de partitions à l'usage du public. Une salle de lecture et une offre de prêt à domicile permettent d'accéder à une grande variété de documents concernant tous les genres musicaux.

→ *geneve.ch/fr/musicale-bibliotheque-geneve*
+41 22 418 35 80

Bibliothèques de la Ville de Genève

La Ville de Genève dispose également d'un réseau de bibliothèques municipales. La bibliothèque municipale de la Cité située en vieille ville possède notamment une grande collection de CD.

→ *institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/nos-bibliotheques*

Bibliothèque de Genève (BGE) Située dans le parc des Bastions, elle possède également de nombreux documents intéressants pour des étudiant-e-s en musique.

→ *institutions.ville-geneve.ch/fr/bge*

À Neuchâtel

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Dédiée à l'information, la culture générale et la conservation du patrimoine, la BPUN est un lieu de découverte, d'étude et de rencontre. Elle propose des documents en accès libre, en ligne (e-books, VOD, autoformation), ou à la demande (documents patrimoniaux et archives privées).

→ *bpun.unine.ch*
+41 32 717 73 20

Bourses / Aides Financières

Attention

Les aides financières sont en principe réservées pour la formation de base. Ainsi, les secondes formations (2e Master) ne donnent pas droit à un financement.

Par ailleurs, la plupart des organismes d'aide financière (bourses) n'interviennent qu'à la deuxième année d'études. Il est donc recommandé d'arriver en Suisse avec des moyens de subsistance personnels suffisants pour la première année d'études.

Les étudiant-e-s doivent en premier lieu s'adresser aux services des bourses de leur canton ou de leur pays de résidence, puis à la personne en charge de ce service à la HEM.

Contact : M. Jean-Eudes Ody
jean-eudes.ody@hesge.ch
+41 22 558 58 39

Dispositifs ouverts aux étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel

Service des aides financières (SAFE)

La HES-SO Genève et l'Université de Genève proposent un dispositif d'aides financières visant à garantir un revenu minimum aux étudiant-e-s précarisé-e-s, tout en tenant compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s HES.
Ce dispositif s'articule autour de deux types de soutien : aides mensuelles octroyées chaque semestre et aides financières ponctuelles de première nécessité permettant de couvrir les besoins essentiels, accessibles durant toute l'année académique. Enfin, des bourses mobilité sont également accessibles sous certaines conditions.

→ *hesge.ch* (Publics/ Étudiant-e-s/ Vie de campus/ Vie étudiante/ Service aux étudiant-e-s/ Aides financières)
aides-financieres@unige.ch
+41 22 379 77 79

Fonds de bourse de la Haute école de musique

Les étudiant-e-s qui ne peuvent pas bénéficier d'un soutien du Service des aides financières (SAFE) peuvent faire une demande au fonds de bourse de la HEM. Pour ce faire, ils/elles doivent fournir une preuve de leur non-éligibilité auprès d'un organisme étatique de leur pays de provenance, suivre une première formation à la HEM et avoir réussi leur première année d'études.

Parmi les conditions requises pour l'octroi d'une bourse :
- Avoir réussi la première année d'études et validé les crédits ECTS requis.
- Exercer une activité lucrative rémunérée.
- Ne pas recevoir de financement pour une deuxième formation, même en cas de changement de discipline principale.

Les étudiant-e-s qui ne satisfont pas à ces critères peuvent se rendre au SAFE pour obtenir des conseils. En examinant leurs situations personnelles, les étudiant-e-s pourront mieux faire face à des circonstances imprévues. Dans certaines situations exceptionnellement difficiles, le SAFE peut intervenir avec une assistance spécifique après avoir étudié le dossier.

Ce fonds permet de couvrir tout ou une partie des taxes d'écolage, à l'exclusion de toute bourse d'entretien. Un formulaire de demande est à disposition à la réception de la Synagogue et sur l'intranet. Il doit être rendu avant le 30 septembre de chaque année académique.

Bourses d'excellence de la Confédération suisse

Les bourses d'excellence de la Confédération suisse s'adressent à des artistes étrangers / étrangères titulaires d'un Bachelor.
La Confédération suisse offre chaque année des bourses d'excellence dans le domaine des arts. Ces bourses gouvernementales encouragent les échanges internationaux et promeuvent la collaboration entre la Suisse et plus de 180 pays. Elles sont attribuées par la Commission fédérale des bourses pour étudiant-e-s étrangers / étrangères (CFBE).

→ *sbfi.admin.ch* (Formation/ Bourses/ Bourses d'excellence de la Confédération suisse)

Bourses cantonales

Les Cantons de Genève et de Neuchâtel octroient des allocations d'études sous certaines conditions aux étudiant-e-s rattaché-e-s fiscalement au canton.

À Genève

→ *ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage*
Les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne au plus tôt dans le courant de l'été précédant la rentrée académique et dans un délai maximum de six mois après le début de la formation.

→ *ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret*

À Neuchâtel

→ *ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx*
Les demandes de prestations sociales doivent se faire par le biais des Guichets sociaux régionaux (GSR).

Prise de contact et dépôt de demande par email ou par téléphone.

Bourse de l'Association des Amis neuchâtelois de la HEM

Réservée aux étudiant-e-s de Neuchâtel
Cette bourse a pour objectif d'apporter un soutien financier aux étudiant-e-s dans le cadre de leurs activités de formation (académie, Masterclasses, etc.) y compris le matériel nécessaire (achat, entretien d'un instrument, etc.). Les

demandes doivent être déposées au secrétariat de la HEM le 1e mars au plus tard (lettre de motivation, CV, budget, justificatifs). Le montant de chaque bourse est fixé selon la nature et la qualité de la demande.

Contact : M. Jean-Eudes Ody
jean-eudes.ody@hesge.ch
+41 22 558 58 39

Bourse de mobilité européenne et HES-SO

→ Voir rubrique «Mobilité internationale»

Campus HEM

Site de Genève

Les différents bâtiments qui composent le site de Genève sont situés au centre-ville dans le quartier de Plainpalais. Les étudiant-e-s bénéficient ainsi des commodités du centre-ville (accessibilité, commerces et services, loisirs) et d'une proximité physique avec nos principales institutions partenaires : le Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre de Chambre de Genève, Contrechamps, etc. Les principales salles de concert se trouvent également à proximité (Victoria Hall, Bâtiment des Forces Motrices, Studio Ansermet, etc.)

Le bâtiment Dufour est le bâtiment principal du site genevois. Il abrite plusieurs salles de concert dont la Blackbox, le Centre des cultures, une salle de cinéma, une cafétéria, une salle de lecture, un studio vidéo, ainsi que de nombreuses salles de cours. Les bureaux des régisseurs et de l'équipe de coordination de la filière du Master en pédagogie musicale s'y trouvent également.

Non loin de là, le bâtiment Petitot abrite la salle de la Bourse, plusieurs salles de cours, le Centre de musique électroacoustique, le studio d'enregistrement et la plupart des activités du département de Musique ancienne. Des salles de cours sont aussi logées rue du Stand 58. Le Centre de percussions rassemble les activités et l'instrumentarium des classes de percussions. Il se trouve sous l'esplanade Uni-Mail.

Enfin le bâtiment Synagogue rassemble l'ensemble des services administratifs de la HEM (Direction, Bureau des études, comptabilité, ressources humaines, communication, production, coordination pédagogique, recherche) ainsi que la bibliothèque CMG-HEM.

Salles de travail

Toutes les réservations de salles se font uniquement par internet, avec le compte AAI de l'étudiant-e.

→ *salles-hemcmg.ch*

- Tous les bâtiments du site genevois sont munis d'un nouveau système électronique qui permet l'accès en dehors des ouvertures officielles.
- Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser certaines salles de travail lorsqu'elles ne sont pas occupées pour des cours ou activités académiques.
- Seuls les étudiant-e-s qui se sont acquitté-e-s de leur taxe d'études ont accès aux salles. Ils et elles sont responsables de réserver leur salle personnellement via internet exclusivement.
- Seules les salles autorisées pour la famille de l'instrument pratiqué par l'étudiant-e sont réservables.
- Les réservations sont possibles jusqu'à 2 jours au préalable, chaque soir dès 19h.
- Un total de 4 heures consécutives par jour est autorisé. 2 heures supplémentaires par jour peuvent être ajoutées jusqu'à 5 minutes avant l'heure de réservation.
- Une salle de musique de chambre peut être réservée au maximum 7 jours avant et au minimum 48h avant le moment d'utilisation de la salle.

Salle de lecture

La salle de lecture, située au 2e étage du bâtiment de Dufour, propose un cadre de travail tranquille du lundi au dimanche de 7h à 22h.

Site de Neuchâtel

Le site neuchâtelois de la HEM est situé au Campus Arc 1 à l'Espace de l'Europe 21, à 5 minutes de la Gare CFF et 15 minutes du centre-ville et du lac. Il abrite des salles de cours, deux auditoriums, une bibliothèque et une cafétéria.

Réservation de salles

Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser les salles de travail durant les heures d'ouverture lorsqu'elles ne sont pas occupées par les professeur-e-s de la HEM ou du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE). Des studios sont également à leur disposition. Les grandes salles font l'objet d'une réservation anticipée auprès de la réception.

Armoires et casiers

Sous réserve de disponibilité, les étudiant-e-s qui désirent une armoire sur le Campus 1 doivent adresser une demande.
Contact : Mme Stéphanie Monnerat
✉ stephanie.monnerat@he-arc.ch

Tous les étudiant-e-s disposent d'un casier nominatif au rez-de-chaussée à gauche, lequel peut être utilisé pour stocker des affaires personnelles. Il est également utilisé par l'administration pour transmettre des informations et des documents. Ce casier doit être libéré à la fin de chaque année académique (2e semaine de juin).

Carnet de l'étudiant-e

Chaque étudiant-e reçoit un carnet de l'étudiant-e personnel, dans lequel sont enregistrées les activités ponctuelles effectuées au cours de l'année académique. Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de faire valider personnellement auprès des enseignant-e-s ou des intervenant-e-s les activités ponctuelles prévues dans le plan d'étude de la filière suivie (masterclasses, séminaires spécifiques et, d'une manière générale, toutes les activités ponctuelles).

Les unités d'enseignement et les modules afférents ne sont validés que dans le cas où le carnet est complété en bonne et due forme et signé par l'intervenant-e lui-même, par le/la responsable du département ou par l'enseignant-e. Cela concerne en particulier toutes les activités auxquelles l'étudiant-e a participé en tant qu'auditeur ou auditrice. L'étudiant-e doit rendre ce document au Bureau des études avant le 15 mai de chaque année académique, afin que les crédits puissent lui être accordés pour l'année concernée. L'enregistrement des données ne peut être effectué qu'à cette condition. Le Bureau des études renvoie le carnet aux étudiant-e-s à la fin de chaque année académique.

Les activités suivantes ne sont pas placées sous la responsabilité de l'étudiant-e et sont enregistrées directement par les enseignant-e-s, les juré-e-s d'examens, la Direction et le Bureau des études :

- les enseignements hebdomadaires réguliers,
- tous les enseignements faisant l'objet d'un examen,
- la musique de chambre et les sessions d'orchestre et de chœur,
- le séminaire d'acoustique et la préparation aux métiers.

Carte d'étudiant-e

Une fois l'immatriculation terminée, les étudiant-e-s reçoivent une carte d'étudiant-e valable pour toute la durée des études. Une vignette est disponible à la réception de la rue de la Synagogue ou à la réception du site de Neuchâtel au début de chaque semestre indiquant la validité de la carte.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte pourra être demandée à la réception contre le paiement d'une taxe administrative de CHF 15.–.

Site de Genève

L'étudiant-e reçoit, en plus de sa carte d'étudiant(e), une autre carte qui fait office de badge. Cette dernière permet l'accès aux salles et le paiement des photocopies.

Site de Neuchâtel

La carte d'étudiant-e fait également office de badge. Elle permet aussi de payer ses consommations (automates) et son parking.
Les cartes sont chargées sur la borne. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut être demandée au secrétariat contre le paiement d'une taxe administrative de CHF 20.–

Changement d'adresse

Les changements d'adresse postale ou de téléphone doivent être annoncés à l'administration **à info.hem@hesge.ch (pour Genève) et à florence.dutoit@hesge.ch (pour Neuchâtel),** ou directement à la réception de la HEM en utilisant le formulaire prévu à cet effet ou via le portail AGE. Les titulaires d'un permis de séjour doivent aussi signaler le changement à l'Office cantonal de la population.

Les membres de l'Orchestre atelier ou du Chœur atelier doivent également annoncer leur changement d'adresse au service des Ressources Humaines à à l'adresse **rh.hem@hesge.ch**.

Congé

L'étudiant-e qui désire interrompre momentanément ses études peut demander un congé à partir de la deuxième année, tout en restant immatriculé-e à la HEM. Une demande motivée par écrit doit être adressée à la Direction, qui statue sur l'octroi ou non du congé, pour une période d'un semestre ou d'une année.

La réinscription n'est pas automatique et il est indispensable de faire connaître ses intentions au plus tard le 1er mars précédant l'année académique suivante.
Pour les étudiant-e-s en situation de congé, une taxe d'études réduite de CHF 150.- par semestre est perçue.

Cours

L'année académique comporte deux semestres, un semestre d'automne (16 semaines) et un semestre de printemps (17 semaines).
Entre les deux semestres, une période de quatre semaines durant laquelle les cours réguliers sont interrompus est destinée aux examens et à des activités pédagogiques ponctuelles. La présence des étudiant-e-s est obligatoire durant cette période. → *voir le calendrier des cours (en couverture)*

Liste des cours à suivre

La liste des cours est publiée sur le portail de l'étudiant-e à la fin du mois d'août.

Cette liste peut subir des modifications durant les premières semaines de l'année académique. Les cours indiqués « à désigner » ou « à choisir » doivent être définis par les étudiant-e-s et communiqués au Bureau des études à info.hem@hesge.ch (pour Genève) et lucile.hernandez@hesge.ch (pour Neuchâtel) ou au moyen du formulaire de demande de modification de cours.
Toute modification d'inscription ultérieure doit être signalée au Bureau des études. Une telle demande fait l'objet d'une validation par le Bureau des études ou par le responsable de département, qui contacte l'étudiant-e en cas de problème. Aucune modification ne peut être faite après la fin du premier semestre.

La liste des cours suivis peut aussi être consultée à tout moment via le portail des étudiant-e-s.

Horaires des cours

La brochure d'horaires des cours de Genève est publiée sur le site intranet et par voie d'affichage à Neuchâtel. Il revient à l'étudiant-e de faire son horaire hebdomadaire.

Coordonnées des professeur-e-s

Les coordonnées des professeur-e-s sont disponibles sur le site internet de la HEM, de même que des informations détaillées sur les professeur-e-s de discipline principale.

→ *hemge.ch*

Cours de français et tandems linguistiques

Les cours se donnent en français ; les étudiant-e-s doivent donc disposer de connaissances linguistiques suffisantes pour pouvoir les suivre.

Le niveau exigé à l'admission est le niveau B1 pour le Bachelor, A2 pour le Master et B1 pour le Master en Ethnomusicologie et pour le Master en pédagogie (cadre européen commun pour les langues). Les étudiant-e-s ne pouvant pas attester d'un tel niveau doivent suivre des cours de français durant la première année d'étude et passer un examen en fin d'année pour confirmer qu'ils et elles ont bien atteint le niveau B1 ou A2 respectivement.

À Genève

Un test de français doit être effectué à l'école de langue française et d'informatique (ELFI). Les étudiant-e-s doivent s'annoncer un jour à l'avance et se présenter entre 9h30 et 11h30 ou 13h30 et 16h30 pour passer le test.

→ *elfi-geneve.com*
info@elfi-geneve.com
+41 (0)22 740 14 41

Par ailleurs, les étudiant-e-s de la HEM ont accès à la plateforme de tandems linguistiques de l'Université de Genève qui offre l'opportunité d'apprendre ou de pratiquer une langue étrangère, gratuitement et selon les disponibilités de chacun-e. Il est à noter que cela ne remplace en aucun cas les cours de français prévus dans les cursus de la HEM.

→ *tandems.unige.ch*
(déroulez la liste des institutions et sélectionnez « membres de la HES-SO Genève, puis indiquez votre compte AAI).

La Maison des Langues de l'Université de Genève propose aussi des cours de

soutien en langue étrangère (payants mais à tarif préférentiel).

→ *mdl.unige.ch*

À Neuchâtel

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s désigné-e-s par la Direction reçoivent toutes les informations utiles pour l'inscription aux cours de français dispensés par l'ILCF (Institut de langue et civilisation françaises) de l'Université de Neuchâtel. Si d'autres étudiant-e-s souhaitent participer à ces cours, ils peuvent en faire la demande à la Direction qui réserve sa décision.

Coût de la vie

Le budget mensuel d'un-e étudiant-e célibataire de moins de 25 ans vivant en Suisse est estimé entre CHF 1'500.– et CHF 2'500.– par mois, logement compris, tant à Genève qu'à Neuchâtel.

L'étudiant-e doit en outre tenir compte de plusieurs dépenses importantes à régler au début de l'année académique : taxes d'études, caution pour le logement, émolument pour l'obtention du permis d'étudiant-e, etc.

À Genève

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Genève

→ *hesge.ch* (Publics/ Étudiant-e-s/ Vie étudiante/ Vie pratique et formalité/ Coût de la vie/ Tableau récapitulatif)

À Neuchâtel

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Neuchâtel

→ *www.unine.ch* (Futur-e étudiante/ Bien démarrer/ Budget)

Cursus

Équivalences

Les étudiant-e-s peuvent demander à titre d'équivalence la prise en compte de titres déjà obtenus ou d'enseignements déjà suivis et validés dans d'autres institutions de niveau tertiaire. Les éléments correspondant au plan d'études que ces étudiant-e-s suivent à la HEM sont alors validés. Seuls les enseignements suivis dans des établissements tertiaires (Universités, Conservatoires nationaux supérieurs, Musikhochschulen) peuvent être pris en considération. Aucune équivalence n'est possible pour les cours pratiques (musique de chambre, chœur, orchestre).

Le formulaire de demande d'équivalences, accompagné des pièces justificatives (relevés de notes, diplômes, descriptifs des enseignements suivis), doit être envoyé au plus tard le 7 juillet par email.

Les équivalences doivent être demandées à l'admission pour l'ensemble du cursus Bachelor ou Master. Passé cette échéance, le cursus est établi définitivement pour l'ensemble des études. Les dossiers sont évalués par une commission.

info.hem@hesge.ch

Validations de compétences

Les étudiant-e-s possédant les compétences requises pour la validation d'éléments du plan d'étude peuvent demander, sans avoir à suivre les enseignements correspondants, à être soumis à une validation de compétence. Celle-ci prend la forme d'un examen, oral ou écrit, mené par le ou la professeur-e de la discipline concernée, en concertation avec le ou la responsable de département ou le ou la coordinateur-rice du module.

Le formulaire de demande de validations de compétences doit être envoyé au plus tard le 7 juillet par e-mail.

info.hem@hesge.ch

Diplômes

La remise des diplômes se déroule au mois de novembre.

Le Bureau des études ne contacte pas personnellement les étudiant-e-s pour leur signaler qu'un titre leur sera remis.

La présence à la cérémonie de remise des diplômes est obligatoire et toute absence doit être justifiée par écrit. Les diplômes des étudiant-e-s excusé-e-s à la cérémonie de remise des diplômes peuvent être retirés à la réception de la rue de la Synagogue (au Bureau des études pour Neuchâtel), quelques jours après la cérémonie. Les diplômes ne sont en aucun cas envoyés par la poste et ne sont remis à des tiers qu'en cas d'autorisation écrite du ou de la diplômé-e.

Emplois

Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s

Avec l'autorisation préalable de l'Office Cantonal de la Population, les étudiant-e-s peuvent travailler 15 heures au maximum par semaine (et à plein temps pendant les vacances scolaires). C'est l'employeur qui doit fournir à l'Office Cantonal de la Population la demande d'activité accessoire. Les étudiant-e-s extra-européens au bénéfice d'une autorisation de « Séjour temporaire pour études », ne sont autorisé-e-s à exercer une activité rémunérée accessoire que 6 mois après le début de leurs études.

Attention : Les étudiant-e-s qui exercent une activité lucrative doivent s'assurer obligatoirement en Suisse (principe de l'assurance au lieu d'emploi). Les étudiant-e-s qui disposent d'une assurance privée peuvent être exempté-e-s, pour autant que leur couverture d'assurance soit équivalente et qu'ils fassent une demande de dispense via le formulaire auprès du SAM.
Les étudiant-e-s HES ont accès à la plateforme du Centre de carrière de l'Université de Genève qui propose des offres d'emplois temporaires.

→ *emploi.unige.ch*
Connectez-vous avec votre login Switch AAI

La HEM propose également divers jobs d'étudiant-e-s : Orchestre-atelier, chœur-atelier, bibliothèque CMG-HEM, réception Dufour, nettoyage et entretien d'instruments à clavier, préparation des partitions et autres soutiens ponctuels à certains projets (productions, recherche, communication).

Contact : Service des Ressources humaines de la HEM
rh.hem@hesge.ch
+41 22 558 50 40
du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Orchestre atelier

L'orchestre atelier est à la disposition des cours de direction d'orchestre et se réunit environ une fois par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département des instruments de l'orchestre. La sélection des musicien-ne-s se fait ensuite par le responsable du département.

Chœur atelier

Le chœur atelier est à la disposition des cours de direction de chœur et se réunit environ un week-end par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département vocal. La sélection des chanteurs et chanteuses se fait par le professeur de direction de chœur lors d'une audition en début d'année académique.

Impôt à la source

L'impôt à la source sera prélevé pour tous les titulaires du permis B, frontaliers et frontalières qui recevront courant janvier un certificat de salaire annuel qui leur indiquera la somme perçue tout au long de l'année. Pour les revenus inférieurs à CHF 2300.- par an (tous emplois confondus), il est possible de demander un remboursement de cet impôt.

Le formulaire « Demande de rectification impôt à la source » est à remplir en cochant la case « Correction du taux d'imposition ».

→ *ge.ch/impot-source*

Examens

Planning général des examens

À la fin du premier semestre, une session d'examens permet de valider les enseignements du premier semestre uniquement.

Une deuxième session d'examens à la fin du deuxième semestre permet de valider les cours du deuxième semestre et les cours annuels.

Les premiers récitals se déroulent généralement du 28 janvier au 28 février et les seconds récitals du 22 mai au 23 juin.

Des examens de remédiation ou des répétitions peuvent éventuellement avoir lieu avant la reprise des cours en septembre. Il ne s'agit pas d'une session d'examens à proprement parler, dans la mesure où seules les remédiations ou répétitions peuvent avoir lieu.

Les dates des examens sont fixées par l'administration d'entente avec les enseignant-e-s et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de modification sur demande des étudiant-e-s.

Le planning général des examens est communiqué aux professeur-e-s et publié durant l'automne sur l'intranet de la HEM. Les professeur-e-s transmettent aux étudiant-e-s leurs heures de passage.

L'horaire des examens est également publié sur le site intranet quelques semaines avant l'examen, mais des changements d'horaire pouvant survenir jusqu'au jour de l'examen, le contrôle du site intranet est impératif. Aucune convocation nominative n'est envoyée aux étudiant-e-s. Ils et elles doivent se tenir informé-e-s de leur jour et heure de passage.

Examens selon la filière et l'année d'études

Lorsqu'il s'est passé plus d'une année entre deux examens, notamment dans le cas d'études à temps partiel, les étudiant-e-s sont obligatoirement soumis-e-s à un examen en fin d'année.

Bachelor 1e année	Un examen à huis clos de 20 minutes (2e semestre).
Bachelor 2e année	Validation sans examen ou, sur demande du jury d'examen de Bachelor 1, du ou de la professeur-e ou de la Direction, contrôle à huis clos de 30 minutes. Pour le Bachelor musique et musicologie et le Bachelor de direction de chœur : cet examen est obligatoire.
Bachelor 3e année	Un examen public (récital) en fin d'année (50 minutes).
Master 1e année	Un examen à huis clos de 30 minutes pour les étudiant-e-s n'ayant pas passé leur récital de Bachelor ou de 1e Master à la HEM l'année précédente, ou sur demande du jury de l'année précédente, du ou de la professeur-e ou de la Direction.
Master en interprétation musicale 2e année	2 récitals de 50 minutes.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 2e année	3 examens (2 récitals de 50 minutes et un concerto avec l'orchestre de la HEM).
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation pratique des instruments historiques et musique médiévale	1 récital de 50 minutes.
Master en pédagogie, enseignement instrumental et vocal, 2e année	Si c'est un premier Master : 1 récital de 50 minutes en fin d'année Si c'est un deuxième Master dans une Haute école suisse : 1 concert médiation organisé par l'étudiant-e hors de la HEM.

Programme des examens

Les répertoires et les durées des examens par instrument et par filière d'études sont publiés sur le site intranet de la HEM.

Les étudiant-e-s passant un examen instrumental ou vocal, qu'il soit public ou non, doivent impérativement transmettre au secrétariat de leur département le programme des œuvres jouées. Cette procédure est placée sous la responsabilité des étudiant-e-s et son non-respect peut entraîner l'interdiction de se présenter à l'examen. Le programme doit être élaboré avec le/la professeur-e et contrôlé par le ou la responsable de département. En cas de problème concernant le contenu ou la durée du programme, le secrétariat du département prendra contact avec l'étudiant-e ou le ou la professeur-e.

Date de reddition des programmes
Bachelor : 1er avril
Master : Session d'automne : 13 décembre | Session de printemps : 1er avril

Relevés de notes

À la fin de chaque semestre, les résultats sont affichés sur le portail de l'étudiant -e pendant une période de consultation annoncée par email par le Bureau des études. Dès la mi-juillet, les étudiant-e-s peuvent télécharger leurs résultats de l'année sur le portail. Ce compte-rendu n'indique pas le nombre de crédits.

En cours d'année académique, un relevé de notes avec la validation des modules et la mention du nombre de crédits acquis est publié sur le portail et peut être téléchargé. En cas de besoin pour des demandes de bourse ou une inscription dans une autre institution, les étudiant-e-s peuvent demander un relevé à tout moment au Bureau des études.

Formulaires

Les étudiant-e-s peuvent obtenir les formulaires et les règlements des salles de travail de la HEM en les téléchargeant depuis le site intranet ou en les récupérant à la réception située à la rue de la Synagogue.

→ *intranet.hesge.ch*

Frais de déplacement

Les étudiant-e-s contraint-e-s de se déplacer en dehors de leur canton d'études pour participer à des activités académiques ont la possibilité de se faire rembourser les frais engagés de déplacement dans les situations suivantes :

- Lors d'activités académiques obligatoires à l'achèvement du cursus académique (masterclasses, préparation aux métiers, séminaires spécifiques, etc.) ;
- Lors d'activités optionnelles dûment validées au préalable par le/la responsable de département ;
- Lors de sessions d'orchestre ou d'activités chorales non rémunérées.

Les frais de repas et d'hébergement sont pris en charge uniquement dans la mesure où le déplacement implique une nuitée minimum à l'extérieur (sur décision de la HEM).

Avec l'accord de la Direction, les déplacements avec un véhicule privé sont pris en charge uniquement en cas d'inaccessibilité en transports publics.

Tarifs :
- Train : billet 2e classe demi-tarif (avec justificatif)
- Frais de repas : forfait journalier de CHF 25.– (sans justificatif)

Deux possibilités pour le remboursement :
- L'enseignant-e ou le/la responsable de département établit la liste des étudiant-e-s à rembourser : les justificatifs originaux doivent être présentés pour que le remboursement puisse être effectué.
- L'étudiant-e complète le formulaire de remboursement « note de frais » disponible sur l'intranet et le soumet avec les originaux des justificatifs à la réception.

L'étudiant-e recevra le montant sur son compte bancaire ou postal.

Attention : Les notes de frais incomplètes et sans l'intégralité des justificatifs seront retournées à l'émetteur ou émettrice. Toute demande de remboursement doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date du déplacement. Passé ce délai, il n'est plus possible de prétendre à un remboursement. La directive relative au remboursement des frais des étudiant-e-s peut être consultée sur l'intranet.

Immatriculation

Chaque nouveau/nouvelle étudiant-e doit s'immatriculer en personne lors de la journée d'accueil précédant la rentrée académique, muni-e des documents suivants :

- **Pour le Bachelor** : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.)
- **Pour le Master** : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.) et l'original du Bachelor ou titre jugé équivalent.
- Les étudiant-e-s provenant d'une haute école ou d'une université suisse doivent également apporter leur certificat d'exmatriculation.

Attention, il est indispensable de se munir des certificats originaux!

- Les détenteurs d'une carte AVS ou d'une carte d'assurance maladie suisse doivent se munir d'une copie dudit document.

Chaque étudiant-e se voit attribuer une étiquette contenant son numéro d'immatriculation qui sera appliquée directement sur son diplôme original. Cette procédure obligatoire permet d'enregistrer tous et toutes les étudiant-e-s de manière anonyme (au moyen d'un code numérique qui est attribué à chaque étudiant-e) dans le Système d'information universitaire suisse, ce qui permet un suivi au niveau suisse du parcours de chaque étudiant-e de niveau universitaire.

Les étudiant-e-s doivent également remplir un questionnaire en ligne sur l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées et transmettre les justificatifs demandés au Bureau des études avant le 30 septembre.
Une fois leur immatriculation complétée et tous les documents envoyés, les étudiant-e-s reçoivent leur carte d'étudiant-e.

L'immatriculation n'a lieu qu'une seule fois et les étudiant-e-s n'ont pas besoin de la répéter chaque année.

Les étudiant-e-s immatriculé-e-s n'ayant pas achevé leur formation seront automatiquement réinscrit-e-s pour l'année académique suivante, sans autre formalité, sachant que l'exmatriculation survient en cas de promotion (diplôme obtenu), d'arrêt des études ou d'exclusion. Les étudiant-e-s qui décident d'abandonner leur formation doivent en informer par écrit le Bureau des études avant le 31 mai de chaque année académique.

Informatique

Toutes les procédures relatives aux outils informatiques qui sont mis à la disposition des étudiant-e-s peuvent être consultées sur le Wiki HESGE.

→ ***wiki.hesge.ch/site/accueil***
Connexion avec le loginHES (prénom.nom) et mot de passe AAI

Compte LoginHES (AAI)

La HES-SO Genève délivre à chaque étudiant-e un compte informatique appelé LoginHES ou login AAI. Le login est envoyé sur la messagerie privée au début des études. Il permet de se connecter aux postes de travail de l'école, à l'Intranet, à la messagerie, au logiciel des réservations de salles, etc.

Compte Switch edu-ID

Le SWITCH edu-ID constitue une identité numérique personnelle valable dans toutes les Universités et Hautes Écoles Spécialisées (HES). Il donne notamment accès aux applications suivantes : portail de l'étudiant-e et Moodle /Cyberlearn.

Le SWITCH edu-ID n'est pas lié à la durée des études ; il reste valide indéfiniment.

→ *help.switch.ch*

Outils mis à disposition

Messagerie

Pendant toute la période des études, les étudiant-e-s ont accès à une adresse e-mail HES dédiée. Toutes les communications officielles de la HEM sont envoyées exclusivement à cette adresse. Il est essentiel de vérifier régulièrement cette boîte e-mail et de ne pas utiliser une adresse privée pour communiquer avec l'institution.

Portail étudiant-e

Le portail étudiant-e permet de consulter les données personnelles, d'annoncer un changement d'adresse, de consulter les relevés de notes, les inscriptions aux cours et de télécharger les attestations d'étude. L'inscription aux cours de formation musicale généralede préparation physique et mentale et aux ateliers de recherche se fait aussi via le portail AGE, tout comme l'évaluation des enseignements.

Wifi

Eduroam (education roaming) est un service d'accès wifi sécurisé au web que les étudiant-e-s de la HEM peuvent utiliser.

Impression

Plusieurs imprimantes sont à disposition des étudiant-e-s dans les locaux de la HEM. Elles permettent d'imprimer, de photocopier et de scanner des documents.

Stockage

Lorsque les étudiant-e-s sont connecté-e-s sur un poste de travail de la HES-SO Genève, ils/elles ont accès à un espace de stockage personnel, le réseau Home (Z:). Cet espace est sauvegardé tous les soirs et il est également possible de récupérer un historique des anciens documents.

Moodle / Cyberlearn

La plateforme en ligne Moodle / Cyberlearn est un outil de E-Learning qui permet aux étudiant-e-s d'interagir avec leurs professeur-e-s et d'accéder à une variété de ressources d'apprentissage telles que des forums, des devoirs, des sondages, des questionnaires, des tests, etc.

Offres et bons plans

Les étudiant-e-s de la HEM bénéficient pendant leurs études d'un accès à une multitude d'avantages et de services à tarifs réduits, voire gratuits.
- Poséidon (portable et ordinateur),
- Neptune (matériel informatique),
- Dell (matériel informatique)

Intranet

Cet espace regroupe de nombreuses informations essentielles à la bonne marche des études tels que les descriptifs d'unité d'enseignement, les plannings et répertoires d'examens, les formulaires (programmes d'examen, notes de frais, demande d'équivalence, etc.), les plannings par département, etc.

Récapitulatif des comptes à utiliser

Ressources	Login avec	Nom d'utilisateur - exemple
Poste de travail de la HES-SO Genève	LoginAAI	jonas.muller
VPN Etudiant	LoginAAI	jonas.muller
Wiki	LoginAAI	jonas.muller
Intranet	LoginAAI	jonas.muller
Site du support	LoginAAI	jonas.muller
Messagerie - webmail	LoginHES@hes-so.ch	jonas.muller@hes-so.ch
Wifi Eduroam	LoginHES@hes-so.ch	jonas.muller@hes-so.ch
Microsoft Teams	LoginHES@hes-so.ch	jonas.muller@hes-so.ch
Microsoft Office 365 (Word, Excel, ...)	LoginHES@hes-so.ch	jonas.muller@hes-so.ch
Microsoft OneDrive	LoginHES@hes-so.ch	jonas.muller@hes-so.ch
SwitchDrive	Switch EduID	adresse électronique privée
Ressource bibliothé-caire SLSP	Switch EduID	adresse électronique privée
CyberLearn (Moodle)	Switch EduID	adresse électronique privée
Portail Etudiant AGE	Switch EduID	adresse électronique privée
Applications Switch (SwitchFileSender,...)	Switch EduID	adresse électronique privée

En cas de problème informatique

À Genève

Le Call center
support@hesge.ch
+41 22 558 58 58

À Neuchâtel

→ pour les connexions aux plateformes informatiques HES
Le Call center
support@hesge.ch
+41 22 558 58 58

→ pour les problèmes de réseaux internet
Le helpdesk en appelant le 1000 depuis un poste fixe du Campus 1 ou
+41 32 930 1000

Instruments

Déplacement d'instruments / accordage

Les étudiant-e-s peuvent avoir besoin d'instruments lors d'une audition, d'un examen ou d'un autre évènement de l'école.

Pour permettre l'organisation du déplacement des instruments, une demande est nécessaire. Le formulaire de Demande de déplacement (instruments, matériel, sono, etc.) et/ou d'accordage est à disposition sur l'intranet de la HEM. **Il doit être complété au moins 1 mois** avant le début de l'événement et transmis pour validation selon les instructions.

demande-regie.hem@hesge.ch

Prêt d'instruments

Des instruments peuvent être empruntés par les étudiant-e-s pour le cours de second instrument, pour la préparation d'une session d'orchestre ou pour des cours de musique de chambre.

Le matériel remis en prêt par l'école (uniquement sur présentation de la carte d'étudiant-e) est sous la responsabilité de l'étudiant-e qui l'a emprunté. Cela signifie que le remplacement ou la réparation d'un objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à sa charge.

Aucun prêt ne sera accordé à un étudiant-e qui ne serait pas en règle avec le paiement de sa taxe d'études ou lorsqu'il s'agit de l'instrument principal. L'étudiant-e s'engage donc au moment de l'emprunt à honorer ses engagements. La carte d'étudiant-e est demandée lors de la prise de l'instrument.

La durée du prêt est déterminée par le service de prêt. Tout matériel peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du service du prêt.

L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite. Les demandes de dérogation doivent être adressées à la Direction. Lors d'un prêt hors du territoire suisse, une procédure particulière est mise en place pour assurer l'instrument.

Les frais d'assurance et d'expertise sont à la charge de l'emprunteur. Une attestation d'assurance RC est demandée pour le prêt.

À Genève

L'étudiant-e doit remplir le formulaire de demande de prêt d'instrument puis le remettre à la réception de la rue de la Synagogue. La demande doit être validée par le/la responsable de département concerné-e, par le service de facturation qui vérifie si la taxe d'études a été réglée, puis par le responsable technique et logistique, qui vérifie la disponibilité de l'instrument pour la période concernée.

À Neuchâtel

L'étudiant-e doit se renseigner auprès du secrétariat.
+41 32 930 21 24

Prêt d'instrument par la Fondation Lalive

La Fondation Lalive est une institution culturelle sans but lucratif qui exerce son activité en Suisse romande et qui a pour objet de mettre à la disposition de jeunes musicien-ne-s, à titre de prêt, des instruments à cordes et des archets de qualité. Ce prêt est conclu d'année en année, mais pour une durée maximale de cinq ans. Les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent contacter la fondation.

→ *fondation-lalive.org*

Assurances pour les instruments

L'école n'assure pas les instruments personnels des étudiant-e-s et n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou d'accident, y compris pendant les cours ou les activités organisées par l'institution.

Logements

Au même titre que les étudiant-e-s de l'Université, les étudiant-e-s HES peuvent loger dans plusieurs foyers HES et universitaires ou partager un appartement en colocation. Le prix moyen d'une chambre varie par mois entre CHF 700.– et CHF 1'300.– à Genève et CHF 450.- à CHF 800.- à Neuchâtel.
L'offre étant limitée, surtout en période de rentrée académique, il est conseillé d'effectuer les recherches à l'avance.

À Genève

Les étudiant-e-s HES peuvent trouver, dans la mesure des places disponibles, un logement dans les foyers gérés par la Fondation geloge : foyers de Champel, de Dassier et de Pinchat.

→ *geloge.ch*
✉ info@geloge.ch

D'autres solutions de logement sont également disponibles :

- Association Genevoise pour le Logement des Apprenti-e-s et Etudiant-e-s (AGLAE)
→ *aglae.ch*

- Résidence L'étage étudiant
Les inscriptions se font en début d'année, de janvier à mars.
→ *bcas.ch* (Menu / Notre action / l'Étage étudiant)

- Studenthome
→ *studenthome.ch*

- Résidence Point Commun
→ *pointcommun.ch*

- Cité universitaire de Genève
→ *cite-uni-geneve.ch/resident*

- Résidence Grand Morillon
→ *graduateinstitute.ch/housing* (Our residences/ Grand Morillon Student Residence)

- Résidence Henry-Dunant
→ *rhd13.ch*

- CIGUE
→ *cigue.ch*

- 1h par m2
→ *unige.ch/batiment* (Service bâtiments/ Bureau des logements/ 1h par m2)

Les étudiant-e-s uniquement originaires d'un État membre de l'UE/AELE et inscrit-e-s sur le site de Genève ont également la possibilité d'établir leur domicile

en France voisine (Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse, Ferney- Voltaire et les alentours du Grand Genève), leur permettant ainsi de profiter de conditions de logement plus favorables.

À Neuchâtel

- La résidence Neuchâtel
→ *laresidence-neuchatel.com*

- Campus Facchinetti
→ *facchinetticampus.ch*

- Studenthome
→ *studenthome.ch*

- Alfen Cité universitaire
→ *alfen.ch*

- Appart-âges : Le programme « Appart – Âges » vise à créer des liens entre générations. Les étudiant-e-s et les personnes âgées sont le public cible mais les familles peuvent aussi participer à ce projet. Le but est que l'étudiant-e puisse loger dans une chambre en échange de coups de main à définir à l'avance. Seul un forfait de CHF 100.- par mois est demandé à l'étudiant-e pour les charges.
→ *unine.ch/social* (Logement / Appart-Âges)

Pour les échanges internationaux

HousingAnywhere.com a pour objectif de faciliter les échanges internationaux d'étudiant-e-s. La HEM est partenaire de ce programme qui aide les étudiant-e-s en échange, notamment Erasmus, à trouver un logement. L'idée est simple : les étudiant-e-s sur le départ louent leur chambre pendant la durée de leurs études à l'étranger à ceux qui arrivent en échange via cette plate-forme. Jusqu'à présent, plus de 55 universités à travers le monde proposent cette solution à leurs élèves. HousingAnywhere.com est gratuit et réservé aux étudiant-e-s.
Une adresse e-mail étudiante est nécessaire pour publier une annonce.

→ housinganywhere.com
✉ partnership.switzerland@housinganywhere.com

Mobilité internationale

Le service des relations internationales de la HEM met en œuvre des programmes d'échanges qui peuvent avoir lieu dans le cadre du programme de mobilité européenne ou faire l'objet d'un accord direct avec une institution partenaire. Les étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s à la HEM ont la possibilité de faire un échange à l'étranger pour une durée de deux mois à une année.

Grâce au système de transfert de crédits ECTS, les études accomplies à l'étranger peuvent être entièrement validées dans le cursus académique, afin d'éviter que l'étudiant-e ne perde un ou deux semestres d'études. Un entretien avec le ou la responsable de département est nécessaire pour fixer les objectifs du séjour et définir les enseignements à valider.

Les échanges sont possibles avec de nombreuses écoles européennes et au-delà. En dehors de l'Europe, ils ne sont pas réglés par le cadre de mobilité européenne, mais par des accords bilatéraux passés avec des institutions sœurs.

Liste des institutions partenaires
→ *hesge.ch*

Contact : M. Jean-Eudes Ody
jean-eudes.ody@hesge.ch
+41 22 558 58 39
Pour les questions de cursus : prendre rendez-vous avec le ou la responsable de département ou la coordinatrice de l'enseignement.

Procédure

- Se renseigner sur l'institution souhaitée pour l'échange (site internet, contact avec le secrétariat ou le/la professeur-e).
- Demander conseil à son ou sa professeur-e et consulter le ou la responsable de département.
- Prendre rendez-vous avec le coordinateur de mobilité européenne et internationale de la HEM avant le 1er décembre pour préparer le dossier.
- Etablir un dossier de candidature et le déposer dans les délais au service des relations internationales de la HEM.
- Dès l'obtention de la confirmation, préparer le séjour (cursus, contacts avec le ou la professeur-e, logement sur place, bourses, assurances, permis de séjour, etc.).

Attention : La décision finale de l'admission du ou de la candidat-e est prise par la Direction et le service des relations internationales de l'institution-hôte. L'accord d'un-e professeur-e ne peut servir de confirmation de l'admission. Ces procédures sont parfois longues et il se peut que la réponse ne vienne qu'en juin ou juillet.

Dossier d'inscription

Délai pour le dépôt des candidatures : 1er mars
Informations détaillées pour le dossier de candidature
→ *intranet.hesge.ch*

Connaissances linguistiques

Une bonne connaissance de la langue d'enseignement de l'institution hôte est nécessaire. Certaines institutions peuvent demander un justificatif. Des cours de langues sont parfois proposés aux étudiant-e-s.

Bourse de mobilité européenne

Les étudiant-e-s accepté-e-s pour un échange peuvent solliciter une bourse de mobilité européenne. Le montant de ces aides dépend du pays choisi et de la durée du séjour entre 2 été 12 mois (impérativement minimum 2 mois pleins).

Cette aide est destinée à compenser les frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger et en aucun cas pour servir de bourse d'entretien ou d'études.

Les mobilités européennes sont limitées aux places disponibles auprès du/de la professeur-e souhaité-e ou des autres professeur-e-s de la discipline. Des démarches anticipées peuvent aider à prévenir ces problèmes.

Bourse de mobilité HES-SO

Cette bourse complète dans certains cas la bourse de mobilité européenne. Pour les échanges en dehors de l'Europe, des aides financières peuvent également être consenties. S'adresser au responsable des relations internationales de la HEM pour plus de renseignements.

Orientation / conseil aux études

Les conseillères aux études répondent aux questions des étudiant-e-s relatives à leurs études et à leur cursus. Leurs bureaux se situent au 35 rue de la Synagogue.

Horaires pour les étudiant-e-s
du lundi au vendredi de 10h à 12h ou sur rendez-vous
+41 22 558 50 40

Permis de séjour et visa

Les demandes

Les étudiant-e-s étrangers et étrangères immatriculé-e-s à la HEM qui séjournent en Suisse ont l'obligation de faire une demande de permis de séjour pour formation qui donne en principe droit à une autorisation de séjour temporaire. Les autorités compétentes exigeront que les études soient suivies à plein temps.

Pour les ressortissant-e-s de pays soumis à visas, les demandes doivent être présentées avant leur entrée en Suisse. Les visas de tourisme ne sont pas transformés en autorisations de séjour pour études après l'arrivée en Suisse (renseignements auprès des autorités consulaires à l'étranger).

Pour le renouvellement des permis de séjour, il est important d'entreprendre les démarches le plus tôt possible auprès de l'Office cantonal de la population, car les demandes traitées tardivement sont soumises à une taxe supplémentaire.

À Genève

Office cantonal de la population et des migrations
+41 22 546 48 88
etrangers.ocpm@etat.ge.ch

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
→ *ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant* (Demande de permis pour étudiant UE/AELE)

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
→ *ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant* (Demande de permis pour étudiant d'un Etat tiers)

- Pour le renouvellement du permis de séjour
→ *ge.ch/renouveler-son-permis-travail-sejour*

À Neuchâtel

Office du séjour et de l'établissement
smig@ne.ch
+41 32 889 63 10

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
→ *ne.ch/autorites/DECS/SMIG* (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressorissants des états membres de l'Union européenne/ Étudiant)

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
Les demandes doivent être faites trois mois avant le début des cours.
→ *ne.ch/autorites/DECS/SMIG* (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressorissants extra-européens/ Étudiant)

Demande d'attestation d'immatriculation pour l'octroi du permis de séjour étudiant-e

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger sur le portail de l'étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. C'est notamment au moyen de cette attestation que les ressortissant-e-s étranger-ère-s peuvent obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

Régie

À Genève

Afin de programmer l'intervention des régisseurs, le formulaire de Demande de déplacement et/ou d'accordage pour permettre le transport et l'installation d'instruments.
Le formulaire prévu à cet effet est à disposition sur le site intranet. Il doit être complété et validé par le/la responsable de département ou l'enseignant-e et **envoyé par courrier électronique 1 mois avant l'événement.**

demande-regie.hem@hesge.ch

À Neuchâtel

Les étudiant-e-s doivent contacter Laurent Roussel-Galle
laurent.roussel-galle@hesge.ch
+41 32 930 21 25

Règlements d'études

Retrouvez les règlements d'études sur le site de la HEM
→ *hemge.ch*

Règlements de la Haute école de musique de Genève

- Règlement des études de la Haute école de musique de Genève
- Règlement des réclamations et des recours
- Règlement d'organisation de la HES-SO Genève

Règlements de la formation de base

- Règlement de la formation de base Bachelor et Master
- Règlement de la formation de base Bachelor et Master – domaine musique et art de la scène
- Règlement du Master d'ethnomusicologie

Règlements des formations continues

- Règlement CAS en perfectionnement instrumental/vocal
- Règlement CAS en musique de chambre
- Règlement CAS en gestion de projets culturels et musicaux
- Règlement CAS en pédagogie Jaques-Dalcroze
- Règlement DAS en pratique d'orchestre
- Règlement général des formations continues
- Directive relative aux conditions financières liées à l'inscription en formation continue

Règlement des admissions

- Règlement des admissions à la Haute école de musique de Genève

Restaurants et cafétérias

À Genève

Cafétéria HEM

La cafétéria principale de la HEM se situe dans le bâtiment principal de Dufour. Une deuxième cafétéria est également disponible au sous-sol du bâtiment Petitot. Les deux espaces disposent des micro-ondes ainsi que des distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et d'articles de snacking.

Basane Café, (IJD, Rue de la Terrassière 44)

Restaurants HES

- Café Prairie (HEPIA, Rue de la Prairie 4)
- Café Battelle (HEG, Rue de la Tambourine 17)
- Le Restauran sans T (HEDS, Avenue de Champel 47)

À Neuchâtel

Sur le Campus 1

Une cafétéria et des distributeurs sont à disposition.

Sur le Campus 2

Entrée est, 3e étage, une offre de restauration est proposée selon le concept Feel Eat (application à télécharger sur téléphone portable).

Santé

Consultations médicales

À Genève

Consultation de Médecine Interne Générale pour les étudiant-e-s

La Consultation pour étudiant-e-s aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) offre un accès facilité vers les différents spécialistes du réseau médical genevois. L'équipe médicale aide notamment dans les domaines suivants : médecine préventive, pathologies de médecine générale, santé mentale, santé sexuelle et reproductive, prise de produits.

Les consultations sont facturées selon le tarif uniforme TARMED et remboursées par les assurances maladie.

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne

→ *hug.ch/medecine-premier-recours/rendez-vous-consultation-etudiant*

+41 79 553 56 57

À Neuchâtel

Réseau Hospitalier Neuchâtelois – RHNe

Le RHNe met en relation à travers son site internet médecins, centres médicaux, hôpitaux et patients.

→ *rhne.ch*

+41 32 713 30 00

Centres de santé

À Genève

Espace conseil nutrition de la Haute école de santé de Genève (HEdS)

ecn.consultations@hesge.ch
+41 22 388 34 47

Conseil psychologique

→ voir la rubrique Aides sociales

Laboratoire d'Analyse et de Conseils en Activités Physiques et en Santé (LACAPS)

Les étudiant-e-s de la filière Physiothérapie de la HEdS-Genève vous proposent des tests d'efforts. Vous recevrez ensuite des conseils personnalisés pour améliorer votre entrainement ou reprendre une activité physique.

→ hesge.ch/heds
lacaps.heds@hesge.ch
+41 22 388 34 70

Soins dentaires

Les soins dentaires sont relativement chers en Suisse et ne sont en général pas pris en charge par l'assurance maladie. La Clinique de médecine dentaire des HUG pratique des tarifs proportionnels au revenu et donc particulièrement avantageux pour les étudiant-e-s de Genève et Neuchâtel

→ *unige.ch/medecine/dentaire*
+41 22 379 40 00

À Neuchâtel

Espace nutrition

→ *espace-nutrition.ch*

Pharmacies

À Genève

→ *pharmageneve.swiss*

À Neuchâtel

La pharmacie de la gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30 pour les services de garde pharmacie, médecin et dentiste.
0848 134 134

Service militaire et civil pour les Suisses

Uniquement pour les Suisses

En cas de problème pour concilier études et service militaire ou civil, prendre rendez-vous avec les conseillères aux études. Les demandes pour repousser le service militaire ou civil doivent être faites le plus tôt possible afin de trouver la solution la mieux adaptée.

+41 22 558 50 40

Sonorisation / pièces mixtes

Le Centre de musique électroacoustique (CME) de la HEM prend en charge la réalisation des pièces mixtes et/ou toute prestation exclusivement musicale nécessitant l'usage d'une sonorisation.

Un formulaire de demande de réalisation de pièces mixtes et sonorisation est à disposition sur l'intranet de la HEM. Il doit être complété au moins 4 mois avant l'événement pour permettre de réaliser les répétitions et le concert dans de bonnes conditions et transmis pour validation selon les instructions.
La salle doit être réservée avant la demande.

Contact : M. David Poissonnier
piecemixte.hem@hesge.ch
+41 22 558 54 94

Studio d'enregistrement

Dans le cadre de l'activité pédagogique à la HEM ou pour la constitution de dossiers (de bourses, d'échanges, d'admissions à des concours, etc.), les étudiant-e-s de la HEM peuvent demander des enregistrements au studio d'enregistrement.

Les épreuves avec orchestre dans le cadre du Master soliste sont enregistrées d'office. Les lauréat-e-s qui en font la demande peuvent obtenir une copie.

Concernant les autres examens publics, il est impératif de soumettre une demande en utilisant le formulaire « demande d'enregistrement » disponible sur l'intranet. Ce formulaire doit être rempli au moins 60 jours avant la date de clôture du projet et envoyé à record.hem@hesge.ch pour validation.
Une fois que la Direction a validé les demandes, celles-ci sont honorées dans la mesure où le taux d'occupation du studio le permet.

Contact : Samuel Albert
record.hem@hesge.ch
+41 22 558 65 35

Taxe d'études

La taxe d'études semestrielle et les autres frais pour une formation Bachelor ou Master à la HES-SO Genève doivent être payés avant le premier jour du semestre concerné et **dans un délai de 30 jours suivant la date de la facture. Aucun échelonnement de paiement n'est accepté.**

La taxe d'études est adressée par email à la boîte HES un mois avant la rentrée, mi-août pour le premier semestre et mi-janvier pour le second semestre. Aucune facture n'est délivrée sur papier. Pour rappel, les étudiant-e-s de la HEM ont l'obligation de consulter leur boîte HES afin de prendre connaissance des informations transmises par l'administration.

Lors de la facturation du 1er semestre, une caution obligatoire de CHF 200.– est incluse.
Cette caution a pour but de couvrir les frais éventuels de perte de clé, de non-restitution de carte d'accès / impressions ou de partitions en prêt. Elle est due lors de l'immatriculation à la HEM et est restituée à l'exmatriculation.

A l'échéance, l'étudiant-e en situation de non-paiement se verra refuser ou annuler l'accès au prêt d'instruments et de matériel, ainsi qu'à la réservation des salles de la HEM. Le non-paiement au-delà du deuxième rappel sera sanctionné par l'exmatriculation et la facture restera due. Le paiement après l'exmatriculation ne donne pas droit à la reprise immédiate des études.

La taxe est due dans son intégralité et non-remboursable dès le premier jour de chaque semestre. En cas d'abandon (ce qui mène à une exmatriculation), la taxe d'études et les autres frais restent dus, sauf si l'abandon est annoncé avant le premier jour du semestre concerné. Aucune exception n'est tolérée.

Pour les étudiant-e-s en situation de congé, une taxe réduite de CHF 150.- par semestre est perçue.

→ *hesge.ch* (Publics/ Étudiant-e-s/ Vie academique/ Coût des études)

Taxes 2023-2024

Taxe d'inscription (au début de chaque nouveau cursus) CHF 150.–
Taxe d'études par semestre CHF 500.–
Cotisation annuelle à l'association des étudiant-e-s ADEHEM CHF 15.–
Taxe de congé par semestre CHF 150.-
Caution (remboursable à l'exmatriculation) CHF 200.–

Coordonnées bancaires de la HEM

Les divers frais que les étudiant-e-s doivent régler à la HEM sont à verser sur le compte suivant :

Etablissement bancaire : Postfinance, 3030 Berne
IBAN : CH80 0900 0000 1015 6857 0
BIC : POFICHBEXXX
En faveur de : Haute école de musique de Genève - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Compte bancaire ou postal

Pour les besoins personnels, mais également pour les versements d'argent de et vers la HEM, il est vivement recommandé d'ouvrir un compte bancaire ou postal en Suisse. Les comptes à l'étranger génèrent des frais parfois considérables, à la charge du détenteur ou de la détentrice.

Transport

Bus

Différentes options sont proposées selon le lieu d'habitation. Des réductions sont proposées jusqu'à 24 ans.

À Genève

Transports publics genevois → *www.tpg.ch*

À Neuchâtel

Transports publics neuchâtelois → *transn.ch*

Trains

Des réductions sont proposées aux jeunes de 16 à 25 ans à l'achat d'un abonnement général CFF ou d'un abonnement demi-tarif .
→ *sbb.ch* (Abonnements et billets/ Abonnements/ Abonnements généraux / AG jeune)

Vélos

Il est parfois possible de trouver des vélos à prix avantageux dans certains magasins.

À Genève

- Pavillon Cayla → *pavilloncayla.ch*
- Péclôt 13 → *peclot13.ch*
- Selle que j'aime → *sellequejaime.wordpress.com*
- Les Cyclables → *cyclables.ch*

À Neuchâtel

- En libre-service → *neuchatelroule.ch*
- Cyclable Neuchâtel → *neuchatel.cyclable.ch*
- Cycles prof → *prof.ch*

Université de Genève (UNIGE)

La Haute école de musique de Genève entretient des liens étroits avec l'Université de Genève.

Les étudiant-e-s de la HEM peuvent notamment suivre gratuitement des cours à la Faculté des lettres et en particulier à l'Unité de musicologie.

Cours de musicologie
→ *unige.ch/lettres/armus/music*
Contact : Mme Laure Spatlenstein
Laure.Spaltenstein@unige.ch
+41 22 379 70 75

Urgences

pour les étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel

Police 117
Feu, centrale d'alarme 118
Ambulances et médecins 144
Hélicoptères et sauvetage 1414
Empoisonnements 145
Secours routier 140
Environnement (atomique, biologique et chimique) 118
La Main Tendue 143
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes 147

À Genève

- Service des Urgences HUG (7j/7, 24h/24)
→ *hug.ch/urgences*
+41 22 372 81 20

- Urgences de l'Hôpital de La Tour
→ *la-tour.ch/urgences*
+41 22 719 61 11

- Urgences Clinique des Grangettes
→ *lhirslanden.ch/fr/clinique-des-grangettes/centres-et-instituts/urgences*
+41 22 305 07 77

- Genève-médecins, consultations à domicile (7j/7, 24h/24)
+41 22 754 54 54

- Permanences médicales
Il existe plusieurs points médicaux disponibles à Genève. Pour obtenir la liste complète, vous pouvez effectuer une recherche en ligne

À Neuchâtel

Urgences

- Hôpital Pourtalès +41 32 713 30 00
- Hôpital de la Providence +41 32 720 30 30
- Service de garde médicale 41 32 722 22 22
- Centre médical de Neuchâtel +41 32 724 55 55

Dates à retenir

Journée d'accueil
11.09.23

Journée d'intégration
15.09.23

Examens

Premier semestre GE &NE
22.01-16.02.23

Admission GE&NE
15.04-10.05.23

Second semestre GE&NE
13.05-21.06.24

Passage et récitals finaux GE&NE
21.05-21.06.24

CALENDRIER ACADÉMIQUE 23-24

Septembre 23

				1	2	3
4	5	6	GE 7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
NE 18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Octobre 23

2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre 23

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre 23

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Janvier 24

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février 24

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	
26	27	28	29			

Mars 24

				NE 1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril 24

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai 24

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin 24

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet 24

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août 24

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- Semaine d'organisation
- Vacances et fériés
- Semaines d'interruption des cours réguliers, utilisées pour des projets, sessions, etc.
- Examens
- Examens de remédiation et de répétition

hem

Genève
Neuchâtel

hemge.ch

Hes·so GENÈVE